Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260522-2026_05_015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six
Le vingt et un mai à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J, Mme PACE P,** Adjoints, Mmes **BROUAZIN P**, **DETOC J**, **DROUYER E**, Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT** J, **ORINEL M.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	15
PRESENTS	15
Ayant pris Part au vote	15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr excusé – **pouvoir** à -

Monsieur **PRIE J** a été élu secrétaire

2026.05.15 **Etang du bourg : devis mission maîtrise d'œuvre travaux**

Monsieur le Maire expose au conseil que pour donner suite à la réflexion qui a été menée sur le devenir du plan d'eau du bourg à la suite de la présentation du diagnostic et des esquisses, il y a lieu désormais d'engager l'étude des travaux à réaliser. La mission porte sur l'élaboration de plans AVP-PRO reprenant les éléments abordés au stade esquisse ainsi que l'élaboration des pièces administratives et techniques (DCE complet) et le suivi du chantier. Monsieur le Maire présente le devis établi par le cabinet YRIS, cabinet ayant élaboré le diagnostic et les esquisses.

Monsieur le Maire présente le devis de la mission maîtrise d'œuvre, pour un montant de 12 600 € H, ainsi que les options (Bathymétrie-porter à connaissance-dossier loi sur l'eau) pour un montant de 5 500 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :
- DECIDE de poursuivre le projet de réaménagement du site de l'étang
- DECIDE de retenir la proposition du cabinet YRIS.

Pour extrait conforme
Le Maire